

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N°123 /PR/MEFP/DP.2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:

a/s

Décret rapportant la nomination de M. ZOLLNER dans le Corps National des Administrateurs.

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;
VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le décret n°61-455/PR/MFPT du 26 Décembre 1961 portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels Administratifs Communs ;
VU le décret n°81/PR/MFPT-DP du 23 Février 1962 portant nomination dans le Corps des Administrateurs appartenant au Cadre des Personnels Administratifs Communs,

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées en ce qui concerne M. ZOLLNER Maxime, les dispositions du décret n°81/PR/MFPT/DP du 23 Février 1962 portant nomination dans le Cadre des Personnels Administratifs Communs, en qualité d'Administrateur de 2ème classe, 1er échelon les Stagiaires diplômés de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer (Promotion 1958-1960 et 1959-1961).

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

PORTO-NOVO, le 20 MARS 1963

Le Président de la République

VU:

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Fonction Publique,

CKE ASSOGBA.-

VU:

P. Le Ministre des Finances
et du Travail, absent
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation
chargé de l'interim.

VU:

Le Contrôleur Financier,

J. KEKE